

Directeur de Publication :
Brice PARINET

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 10h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-ANTOINE,
MATHIS, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH,
VICTOIRE, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Communication
Victoire REURE - 01 80 92 80 26
Compétitions & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Arbitrage
Sarah DEGAGE - 01 80 92 80 25
Dossiers FAFA & Citovenneté
Mathis FAUCHON - 01 80 92 80 44
Comptabilité & Terrains
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGGEREAU
01 80 92 80 22
Service civique & Foot diversifié
Mael LE GOFF - 01 80 92 80 23
Discipline
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 21
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines



EKISPORT



Yvelines
Le Département

Mardi 22 septembre 2026

N° 1901

Saison 2026/2027

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-5
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	5-8
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	8
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	8
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	9
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	10

FORMATIONS DES ÉDUCATEURS

CFI Certification U6 à Seniors :

✓ Du 8/10 au 14/10 (clôture le 01/10)

CFI U10-13 Mineurs :

✓ Le 22/10 et 22/12 (clôture le 08/10)

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

RECRUTEMENT SERVICE CIVIQUE

✓ Le District recherche 2 services
civiques pour la saison 2026/2027

Vous êtes intéressé ?
administration@dyf78.fff.fr

RAPPEL DES INSCRIPTIONS FUTSAL & CRITERIUM A 8

Les inscriptions des Coupes des Yvelines
futsal, ainsi que les championnats U13 &
U15 futsal et des critères U14 & U16 à 8
sont lancées. Vous pouvez vous y inscrire
via la plateforme engagement du DYF.

AGENDA 2026 / 2027 SEPTEMBRE / OCTOBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11

23/09 ► Webinaire U6-U9 de 12h à 13h
24/09 ► CFI U6/U9 Nouvelle formule
2,3 et 4/10 ► FIA n°2 à Montigny-le-Bretonneux

PARAMETRAGE FOOTCLUBS POUR LA FMI



Paramétrage utilisateurs / équipes

Les correspondants Footclubs des clubs doivent obligatoirement saisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matches de la saison

Paramètres à vérifier :

- La case "Gestion feuille de match informatisée" doit être COCHÉE
- Équipe(s) affectée(s)

Organisation	Utilisateur	Gestion feuille de match informatisée	Équipe(s) affectée(s)
Utilisateurs Footclubs	Utilisateur	☒	
Code OFFFOOT			
Membres du club			
Educateurs du club			
Cobérations licenciés			
Etat du compte			
Centres de gestion			
Processus de gestion			
Assemblées générales			
Editions et extractions			
Vie du club			
Projet Club			
Licences			
Epreuves			
Championnats & Coupes			
Epreuves			
Autres compétitions			
Autres clubs			
Divers			

EN SAVOIR PLUS

Sensibilisations à l'arbitrage

ouvert à tous les licenciés

et / ou

Formation "Arbitre certifié (football à 11)"

licencié à partir de 18 ans

et / ou

Formation "Arbitre certifié FOOT ANIMATION"

licencié à partir de 13 ans

pour + d'informations
et/ou vous inscrire

ZOOM SUR LE BAREME DISCIPLINAIRE

Un geste. Une parole déplacée. Un excès de tension.
Et c'est tout un club qui en subit les conséquences.

Persuadé que le respect des règles commence par leur connaissance, nous lançons cette nouvelle rubrique : à chaque numéro, un focus clair et concret sur le barème disciplinaire, ses règles et ses conséquences.
L'objectif est simple : mieux connaître les risques pour mieux se comporter sur et autour du terrain.

Faisons de la prévention notre meilleure défense.
N'hésitez pas à partager, pour que plus aucun licencié ne puisse dire "je ne savais pas".

ART-13 DU BARÈME DISCIPLINAIRE

ACTE DE BRUTALITÉ – COUP

**JOUEUR AGGRESSANT PHYSIQUEMENT UNE AUTRE PERSONNE
(SAUF OFFICIELS)**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE
8 MATCHS À 7 ANS DE
SUSPENSION

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL
12 MATCHS À 9 ANS DE
SUSPENSION

La Commission de Discipline se réserve le droit d'aggraver / de réduire le barème de référence selon les circonstances.

ART-13 DU BARÈME DISCIPLINAIRE

ACTE DE BRUTALITÉ – COUP

**JOUEUR/DIRIGEANT AGGRESSANT PHYSIQUEMENT
UN OFFICIEL.**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE
5 ANS À RADIATION

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL
7 ANS À RADIATION

La Commission de Discipline se réserve le droit d'aggraver / de réduire le barème de référence selon les circonstances.

ON

RECRUTE !



Le District des Yvelines de Football propose
2 missions en Service Civique

- 1 poste sur le PEF (**Programme Educatif Fédéral**)
 - 1 poste sur le Développement Football Féminin
-
- 8 mois à partir du 19 octobre 2026 - 24h/semaine
 - Le/la candidate doit être titulaire du Permis B et être véhiculé(e)

Envoyez-nous vite votre CV à :

ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

**BESOIN D'UNE PERSONNE ACTIVE ET
IMPLIQUÉE DANS VOTRE CLUB ?**

**OPTEZ POUR UN VOLONTAIRE EN
SERVICE CIVIQUE !**



Le District des Yvelines de Football a un agrément collectif depuis 2022 permettant aux clubs Yvelinois de profiter d'un ou plusieurs volontaire.s en services civique.

Pour la saison 2026 / 2027, **68 places sont disponibles.**

Un contrat de 8 mois en 24 ou 35h par semaine sur l'une des 5 missions suivantes :

- « Sensibilisation contre les incivilités et la violence sportive dans le football Yvelinois »
- « Développer l'accompagnement scolaire en complément de la pratique sportive »
- « Promotion de la Mixité dans le football et développement du football Féminin »
- « Sensibiliser sur le volet social, éducatif et citoyen du football (Programme Éducatif Fédéral) »
- « Développement de l'accessibilité de la pratique du football aux personnes en situation de handicap »

**Les documents nécessaires à l'inscription ont été envoyés
sur les boîtes mails officielles des clubs.**

Pour plus d'informations contactez-nous :

- **Par mail :** administration@dyf78.fff.fr
- **Par téléphone :**
 - **Mael :** 01.80.92.80.23



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 14/09/2026

Présents : N. OLLIVIER, Y. RUPERT, JP LEDUC (Président), JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (Représentant du bureau du Comité) en VISIO

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAIT AVISÉS

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF

SENIORS

D4/B du 20/09/2026
55694386 BOUGIVALL FOOT 1

U18

D2/C du 20/09/2026
78858927 PECQ US 1

U15

D3/B du 19/09/2026
79466272 FEUCHEROLLES USA 1

FORFAIT NON AVISÉS

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF
(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

U18

D2/C du 20/09/2026
78858929 CONFLANS FC 2
D2/D du 20/09/2026
78858956 MARLY LE ROI U.S. 1
D2/E du 20/09/2026
79462493 ELANCOURT O.S.C. 1

U15

D2/B du 19/09/2026
55700914 MARLY LE ROI US 1

U14

N2/C du 19/09/2026
55707765 VELIZY ASC 2

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF

U18

517864.GARGENVILLE STADE (D2/A)

U16

518355 .ACHERES FC (D3/A)

U14

500585 .LE PECQ US (N3/B)

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

550196 ST GERMAIN FC

Demande du club de changement d'horaire pour permettre la tenue de l'ensemble des rencontres

U18 D2/C à 11h30

Séniors D3/A à 15h30

Séniors D4/B à 13h30

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

526858 BAILLY NOISY STANDARD F.C.

Rappel de la demande du club pour faire jouer les U14N3 à 12H15.

La Commission donne son accord.

531098 ESTRELA VERSAILLES F.C

Demande du club pour faire jouer les Vétérans D5C à 10H.

La Commission donne son accord.

526550 ISSOU A.S.

Demande du club pour faire jouer les U15 D3-A à 12H

La Commission donne son accord.

523623 MAUREPAS A.S.

Demande du club pour faite jouer les U17 D2B et D2C à 12H30.

La Commission donne son accord

527093 MONTESSON U.S.

Demande du club pour faite jouer toutes les équipes des catégories suivantes :

Vétérans à 9H

U16 à 11H

U17 et U18 à 13H

Séniors à 16H

La Commission donne son accord.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCH

VETERANS D3/A du 27/09/2026

55697635 SARTROUVILLE ES 1 / HOUILLES AC 1

Demande du club pour inverser la rencontre, le terrain GAGARINE étant indisponible.

La Commission est en attente de l'accord de HOUILLES AC avant vendredi 25/09/2026 à 12h00

SENIORS D3/B du 27/09/2026

56561608 RAMBOUILLET YVELINES FC 1 / CROISSY US 1

Demande du club de jouer le match Séniors D3-B N °56561608 à 17H en raison de la Coupe GAMBARDELLA

L'horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

SENIORS D4/C du 27/09/2026

55694131 VILLEPREUX FC 1 / RAMBOUILLET YVELINES 2

Demande du club de jouer le match à 11H30 en raison de la Coupe GAMBARDELLA.

Refus de RAMBOUILLET YVELINES FC

La commission dit coup d'envoi à 17h00

U17 CY du 27/09/2026

79442650 BOUGIVAL FOOT 1 / HOUILLES AC 2

Demande du club de jouer le match à 12h00

La Commission est en attente de l'accord de HOUILLES AC avant vendredi 25/09/2026 à 12h00

U17 CY du 27/09/2026

79442649 MAULOISE US 1 / CHATOU AS 1

Demande du club de jouer le match à 12h30

La Commission est en attente de l'accord de CHATOU AS avant vendredi 25/09/2026 à 12h00

U16 CY du 27/09/2026

79443173 MARLY LE ROI US 1 / LIMAY ALJ 1

Demande du club de jouer le match à 12h00

La Commission est en attente de l'accord de LIMAY ALJ avant vendredi 25/09/2026 à 12h00

U16 CY du 27/09/2026

79443195 NEAUPHLE PONT 2 / TRAPPES ES 2

Demande du club de jouer le match à 12h00

La Commission est en attente de l'accord de TRAPPES ES avant vendredi 25/09/2026 à 12h00

U16 CY du 27/09/2026

79443194 ST GERMAIN FC 1 / VILLEPREUX FC 1

Demande du club de jouer le match à 12h00

La Commission est en attente de l'accord de VILLEPREUX FC ES avant vendredi 25/09/2026 à 12h00

U15 D2/A du 26/09/2026

55696355 ST GERMAIN FC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 1

Demande du club de jouer le match à 14h30

La Commission est en attente de l'accord de MAISONS LAFFITTE FC avant vendredi 25/09/2026 à 12h00

U15 D3/C du 26/09/2026

79467938 VESINET SCI 2 / VELIZY ASC 1

Demande du club de jouer le match à 12h00

La Commission est en attente de l'accord de VELIZY ASC avant vendredi 25/09/2026 à 12h00

U14 N3/D du 26/09/2026

55707798 MESNIL ST DENIS ASL 2 / ENLANCOURT OSC 3

Demande du club de jouer le match à 12h30

L'horaire étant dérogoaire, la Commission donne son accord.

U14 N4/B du 26/09/2026

79472454 ST GERMAIN FC 2 / HOUDANAISE REGION FC 3

Demande du club de jouer le match à 13h00

La Commission est en attente de l'accord de HOUDANAISE REGION avant vendredi 25/09/2026 à 12h00

COURRIERS

566283 ORGERUS ASF

Courrier du club indiquant que les alternances pour le terrain partagé avec AUTEUILLOIS AS posent problème à 2 dates

La Commission reportera les rencontres concernées

564274 LES ANCIENS DU MANTOIS

Courrier du club indiquant ne pas avoir eu de réponse de MEULAN CN pour sa demande d'inversion.

La Commission relance votre adversaire

520522 JOUY EN JOSAS U.S.

Courrier du Club nous indiquant avoir 2 matches à la même heure.

La Commission dit match Vétérans D4 à jouer à 9H, les Vétérans D5 à 11H.

542459 E.S. SARTROUVILLE

Demande du club pour des alternances entre CDM et Vétérans.

La Commission va étudier la faisabilité, par contre aucune possibilité pour les U15 et U14 phase 1.

542459 E.S. SARTROUVILLE

Pris note du courrier des deux clubs et de l'arbitre officiel concernant le forfait de l'équipe U14N2 de CARRIERES GRESILLONS.

La Commission met le dossier en délibéré.

TIRAGE COUPES

Les tirages ont eu lieu lors de la Commission du lundi 21 septembre 2026.

1ER TOUR
Dimanche 11 octobre 2026

CC SENIORS

Le tirage au sort est disponible [ici](#)

CC VETERANS

Le tirage au sort est disponible [ici](#)

2EME TOUR
Dimanche 11 octobre 2026

CY SENIORS

Le tirage au sort est disponible [ici](#)

Exempt : CROISSY US 1

CY VETERANS

Le tirage au sort est disponible [ici](#)

MATCHES REMIS

A JOUER LE 24/10/2026

U15

D3-C

79467933 ETANG ST NOM ES 1 / LE PECQ US 1

A JOUER LE 25/10/2026

SENIORS

Reports dû au match de Coupe de France

D2-A

79552254 AUBERGENVILLE FC 1 / CHAMBOURCY ASM 1

79552253 VELIZY ASC 1 / AS BUCHELOISE 1

D2-B

55692407 VERNEUIL S/S US 1 / CELLOIS CS 1

D1-A

55691655MUREAUX OFC 2 / VILLENNES ORGEVAL 1

VETERANS

D4-A

55697893 ANCIENS DU MANTOIS 31 / MAULOISE US 32

D5-B

79487239 MAISONS LAFFITTE FC 33 / SARTROUVILLE ES 32

A PROGRAMMER

U18

D1-A

55695737 MONTIGNY LE BX AS 21 / BAILLY NOISY SFC 21

55695734 CARRIERES S/S US 21 / SARTROUVILLE ES 21

55695736 BOUGIVAL FOOT 21 / LIMAY ALS 21

55695733 MESNIL ST DENIS ASL 21 / CONFLANS FC 21

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire : - de la commune où se trouve le siège social du club, - d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente, - d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club, - d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines. La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

U18

D1A DU 21/12/2025

53433789 - LIMAY A.L.J. 21 / VIROFLAY U.S.M. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 20/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 5 matches fermes pour l'équipe U18 de LIMAY ALJ 21 évoluant en D1-A.

Un match n'ayant pas été purgé lors de la saison 2025-2026, la commission désigne le match suivant

D1-A DU 22/11/2026

55695705 LIMAY A.L.J. 21 / SARTROUVILLE ES 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le 7 Novembre 2026 au plus tard.

U15

D3A DU 29/11/2025

53441782 CARRIERES GRESILLONS 1 / ROSNY C.S. FOOT 1

Transmis de la Commission de Discipline du 03/02/2026 infligeant une suspension de terrain de 3 matches fermes pour l'équipe de CARRIERES GRESILLONS 1 évoluant en U15 D3-A.

Deux matches n'ayant pas été purgés lors de la saison 2025-2026, la commission désigne les matches suivant :

D2-A DU 07/11/2026

55696367 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHATOU AS 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le 23 Octobre 2026 au plus tard.

D2-A DU 28/11/2026

55696380 CARRIERES GRESILLONS 1 / VILLENNES ORGEVAL 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le 13 Novembre 2026 au plus tard.

MATCH A HUIS CLOS

Conformément à l'article 40.6 du Règlement sportif, la Commission rappelle
Qu'en cas de match à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :
a) les dirigeants des deux clubs, porteurs de leur licence F.F.F.,

Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos.

- b) les officiels désignés par le District,
- c) les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match,
- d) toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,
- e) les journalistes porteurs de leur carte officielle,
- f) le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive.

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit, **au plus tard le mardi à 12 H précédant la rencontre**, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles, en ce qui les concerne, d'assister au match à huis clos.

L'approbation de la liste par la Commission compétente ne vise pas la qualification et/ou la participation des personnes y figurant.

La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus.

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

D5-D DU 10/05/2026 54726118 COIGNIERES CITY AS 1 / ST ARNOULT US 1

Transmis de la Commission d'Appel Départementale du 04/06/2026 modifiant la sanction pour donner 1 match à huis clos et 1 match de suspension de terrain avec sursis pour l'équipe Séniors 1 de COIGNIERES CITY AS évoluant en D5-D.

Le match n'ayant pas été purgé lors de la saison 2025-2026, la commission désigne le match suivant :

**D4-C DU 01/11/2026
55694088 ASCFC 1 / MAGNY 78 FC 1**

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible

d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District.
La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée
Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

CY SENIORS

POULE UNIQUE DU 13/09/2026 78819387 MAURECOURT F.C. 1 / SARTROUVILLE ES 2

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission sanctionne l'équipe de SARTROUVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

POULE UNIQUE DU 13/09/2026 78819391 LIMAY ALJ 1 / OLYMPIQUE MANTES FC 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission sanctionne l'équipe de LIMAY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

SENIORS

D2-B DU 20/09/2026 55692402 HARDRICOURT US 2 / GARGENVILLE Stade 1

Pris note du rapport de HARDRICOURT et de l'arbitre officiel.

La Commission sanctionne l'équipe de GARGENVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D4-C DU 20/09/2026 55694120 COIGNIERES CITY 1 / CLAYES S/BOIS USM 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission sanctionne l'équipe de LES CLAYES d'un avertissement et d'une amende de 30€.

VETERANS

D2-B DU 20/09/2026 55697502 ABLIS SUD 78 31 / BOIS D'ARCY AS 32

Pris note de rapport d'arbitre officiel.

La Commission sanctionne l'équipe de ABLIS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D4-C DU 20/09/2026 55698210 PERRAY ES FOOT ES 31 / ABLIS FC 32

Pris note du rapport de Le Perray.

La Commission sanctionne l'équipe de LE PERRAY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D5-A DU 20/09/2026 79487052 VERNOUILLET FC 31 / BLARU ASL 31

Pris note du rapport de VERNOUILLET.

La Commission sanctionne l'équipe de VERNOUILLET d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U15

D1-A DU 19/09/2026 55696126 SARTROUVILLE ES 1 / FOURQUEUX AS 1

Pris note du rapport de Sartrouville et de l'arbitre officiel.

La Commission sanctionne l'équipe de SARTROUVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U14

N2-B DU 19/09/2026 55707624 SARTROUVILLE ES 22 / CARRIERES GRESILLONS 21

Pris note du rapport de l'arbitre officiel, la Commission sanctionne l'équipe de SARTROUVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

N2-B DU 19/09/2026 55707597 AUBERGENVILLE FC 21 / BONNIERE FRENEUSE 21

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission sanctionne l'équipe de AUBERGENVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDES DE RAPPORTS

SENIORS

D2-B DU 20/09/2026 55692402 HARDRICOURT US 2 / GARGENVILLE Stade 1

Pris note du rapport de HARDRICOURT.

La Commission demande à GARGENVILLE un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U18

D2-D DU 20/09/2026 78858955 VILLEPREUX FC 21 / CELLOIS CS 22

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U15

D1-A DU 19/09/2026 55696125 FO PLAISIROIS 1 - FC CONFLANS 1

Pris note du rapport de Plaisirois.

La Commission demande à CONFLANS un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

D2-A Du 19/09/2026

55696347 CARRIERES GRESILLONS 1 / ST GERMAIN EN LAYE
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-C du 19/09/2026

79467932 BOIS D'ARCY AS / PORT MARLY CS

Pris note du rapport de BOIS D'ARCY.

La Commission demande à PORT MARLY un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U14

N3-C DU 19/09/2026

55707767 VILLEPREUX FC 1 / FCFF 21

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 17/09/2026

Présents: MM. GUICHETEAU Didier (Président), DRAY Paul (Vice-président) DUPONT Jean-François (CD), MOLLER Didier (Secrétaire de séance), COCOUDA Sébastien

Excusés:

MM. DELESCHAUX Alain, HOUZE Michel

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

CY du 13/09/2026

78819402 PORCHEVILLES F.C.1 / CHATOU A.S.2

Réclamation de CHATOU portant sur la qualification du joueur LABATUT Samuel de PORCHEVILLE susceptible de ne pas être qualifié.

La commission transmet à PORCHEVILLE FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du jeudi 24 septembre 14H00.

CY du 13/09/2026

78819402 du 13/09/2026 PORCHEVILLES F.C.1 / CHATOU A.S.2

Réclamation de PORCHEVILLE portant sur la qualification du joueur MAMA MOHIZE Dine de CHATOU susceptible de ne pas être qualifié.

La commission transmet à CHATOU AS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du jeudi 24 octobre 14H00

CY du 13/09/2026

78819409 du 13/09/2026 ANDRESY F.C.1 / MUREAUX O.F.C.2

Réclamation de LES MUREAUX sur la qualification et la participation du joueur RIBEIRO Soane d'ANDRESY FC.

La commission transmet à ANDRESY FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du jeudi 24 septembre 14H00.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 16 septembre 2026

Présents : Claude RUNAVOT (Président), Stéphan PILLEMONT (Secrétaire de séance), Jean-Pierre PLANQUE (Vice-Président), Antonino SCARLATA, Lotfi ZARKA, Julien RODRIGUES LOPES (par visioconférence), Gaël DELOIRIE (par visioconférence), Philippe DEBEAUPUIS (par visioconférence).

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS REÇUS

- Courrier de **Abdelkrim AZIEZ**, en date du 10/09/2026, relatif à sa disponibilité pour arbitrer.
La Commission prend note.

- Courrier de **Enzo MARIA**, en date du 11/09/2026, relatif à une demande de congé sabbatique.
La Commission prend note.
La Commission accède à sa demande, sous réserve de la validation de sa licence pour la saison 2026/2027.

- Courrier de **Maxime LARROQUE**, en date du 11/09/2026, relatif à sa décision d'arrêter l'arbitrage.
La Commission prend note.
La Commission félicite et remercie l'officiel pour les services rendus à l'arbitrage yvelinois.

- Courrier de **Younes ABBOU**, en date du 11/09/2026, relatif à son absence au stage de rentrée.
La Commission prend note.

- Courrier de **Pierre SAINT BAUZEL**, en date du 11/09/2026, relatif à son indisponibilité pour arbitrer son match pratique.
La Commission prend note.
La Commission convoquera l'officiel lorsqu'un créneau d'observation sera disponible.

- Courrier de **Anthony ZILLIOX CORBIN**, en date du 11/09/2026, relatif à sa demande de pouvoir former un duo d'arbitrage avec **Eloïse CLUT**.
La Commission prend note.
La Commission accède à sa demande.

- Courrier de **Christian ATONFACK**, en date du 14/09/2026, relatif à sa disponibilité pour arbitrer.
La Commission prend note.

- Courrier de **Houmad AIT CHEIKH**, en date du 14/09/2026, relatif à son indisponibilité.
La Commission prend note.

- Courrier de **Mohamed SALMI**, en date du 14/09/2026, relatif à son changement d'adresse.
La Commission prend note.

- Courrier de **Brahim CHAZI**, en date du 14/09/2026, sollicitant un passage en qualité d'arbitre du dimanche matin.
La Commission accède à sa demande. L'arbitre sera affecté à la catégorie AFD2.

- Courrier de **Timeo GRIMOUX ZAVAGNO**, en date du 14/09/2026, souhaitant reprendre l'arbitrage après une interruption. Le District des Yvelines est en attente d'un document Officiel pour pouvoir l'autoriser à reprendre l'arbitrage.

- Courrier de Monsieur **Paul TRICHERY**, en date du 07/09/2026, informant la Commission qu'il souhaite une dérogation pour arbitrer le samedi après-midi pendant la saison 2026-2027. Celle-ci sera accordée une fois que l'officiel aura donné les 5 dates de championnat auxquelles il officiera le dimanche dans sa catégorie U16.

- Courrier de Monsieur **Moke NSINGI WINNER**, en date du 14/09/2026, informant la Commission qu'il souhaite une dérogation pour arbitrer le samedi après-midi pendant la saison 2026-2027. Celle-ci sera accordée une fois que l'officiel aura donné les 5 dates de championnat auxquelles il officiera le dimanche dans sa catégorie U18.

- Courrier de Monsieur **Yanis NAIT ABDELKADER**, en date du 14/09/2026, informant la Commission qu'il souhaite une dérogation pour arbitrer le samedi après-midi pendant la saison 2026-2027. Celle-ci sera accordée une fois que l'officiel aura donné les 5 dates de championnat auxquelles il officiera le dimanche dans sa catégorie U18.

EFFECTIF

- Les arbitres suivants seront mis à disposition de la Ligue de Paris cette saison :

TISSERAND Pascal le dimanche Matin

BAKA Hassan le samedi après-midi.

NOBLET Christophe le lundi soir

DJOUGUELA TEKAM Steve le lundi soir.

- Audition de **Soiffa MADI** dans le cadre de sa demande d'intégration au District des Yvelines de Football. Indiquer d'où il vient, sa catégorie la saison précédente et s'il a une licence dans un club
Il recevra prochainement une formation complémentaire pour le carton

blanc et les différentes informations concernant notre District et sera observé pour être affecté à la catégorie appropriée.
Nous lui souhaitons la bienvenue dans le district des Yvelines.

DÉCISIONS

Conformément à l'Annexe 5 du Règlement intérieur de la CDA, les arbitres qui se sont déconvoqués moins de 14 jours avant le 13/09/2026, sont sanctionnés d'un malus de 10 points et d'une amende de 20€.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 21 septembre 2026

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Adrien BARROIS, Maxime GEIMEL, Jean-Eric INACIO, Marcel LACABANNE, Laurent PATRIGEON, Didier PELLETIER, Mme Monique ELISABETH

Absents : MM. Tony GABIER, Michel LOUVEL, Mme Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS

Consultez l'état des engagements U10-U13.

WEBINAIRES

En complément des réunions de début de saison, la Commission met en place 2 webinaires pour rentrer plus en détails dans les spécificités des catégories concernées. Rendez-vous donc :

➤ **Mercredi 23 septembre de 12h00 à 13h00 : Catégories U6 à U9**

Les webinaires seront également disponibles en replay.

COURRIERS

ISSOU AS

Courrier du club expliquant qu'il ne pourra accueillir de rencontres de football animation jusqu'au mois de mars 2027 en raison de travaux sur son terrain. Il demande à jouer à l'extérieur toutes ses rencontres.
La Commission prend note et demande plus de précisions sur les catégories impactées, notamment pour les plateaux U6 à U9.

ROSNY CS

Courrier du club s'inquiétant du contexte autour des déplacements et le prix de l'essence.

La Commission prend note et est consciente du souci. Elle essayera d'être vigilante dans sa programmation sur les plateaux classiques, car sur les Espoirs, les équipes sont déjà réparties en poules géographiques sur la 1ère phase, et elle ne pourra faire plus. Elle en profite pour rappeler aux clubs de manière générale, à organiser dans la mesure du possible le covoiturage.

CATEGORIE U6-U9

Les plateaux U9 du 26/09 sont disponibles sur FAL.

PLATEAUX ESPOIRS U8/U9

Voici l'état des clubs engagés. Le calendrier est disponible en [cliquant ici](#) et la mise à jour sur FAL est en cours.

Engagements validé sous réserve de la participation à la formation CFI U6-U9 de l'encadrant concerné

1. CHANTELOUP US
2. CONFLANS FC
3. MANTOIS 78FC
4. VILLENES ORGEVAL FC

Engagement validé

1. BAILLY NOISY SFC
2. BOIS D'ARCY AS
3. CARRIÈRES SUR SEINE
4. CHATOU AS
5. CLAYES SOUS BOIS USM
6. CROISSY US
7. ÉLANCOURT OSC
8. FONTENAY LE FLEURY
9. GUYANCOURT ES
10. HOUILLES AC
11. MESNIL ST DENIS AS
12. MONTESSON US
13. MONTIGNY LE BX AS
14. MUREAUX OFC
15. NEAUPHLE PONT RC78
16. RAMBOUILLET FC
17. SARTROUVILLE ES
18. TRAPPES ES
19. VERNEUIL ENTENTE
20. VÉLIZY ASC
21. VERSAILLES 78FC
22. VOISINS FC

CATEGORIE U10/U11 U10-U11 ESPOIRS

La Commission alertes les clubs et leurs référents Espoirs, que pour toute rencontre supervisée sans que la licence d'éducateur fédéral ait été demandée, le club sera sanctionnée d'une amende de 20€.

GUYANCOURT ES

Demande du club pour changer son éducateur référent de son équipe U10

Après vérifications, la Commission valide ce changement.

La Commission s'étonne que dès la 1ère journée, un grand nombre d'encadrant déclaré par les clubs ne sont pas présents sur leur rencontre. Voici la liste des équipes concernées :

U10

- PLAISIROIS FO
- VERSAILLES 78 FC
- CARRIERES GRE AS
- MAISONS LAFFITTE FC
- BOUGIVAL FOOT
- ELANCOURT OSC
- LIMAY ALJ

U11

- CARRIERES S/S US
- SARTROUVILLE ES
- FOURQUEUX AS
- FONTENAY FLEURY FC
- MAISONS LAFFITTE FC

La Commission demande à ces clubs si un changement d'encadrant a été fait depuis les inscriptions. Si tel est le cas, merci de nous le confirmer rapidement.

Infractions encadrement du 19/09

NEAUPHLE PONT RC 21 : 1ère infraction
FOURQUEUX AS 1 : 1ère infraction

CARRIERES S/S US 1 : 1ère infraction

La Commission transmet le dossier à la Commission des Statuts & Règlements.

CHALLENGE AUTOMNE

Demande de changement d'horaire pour le 26/09 validé par la Commission

ESSARTS LE ROI AGS : 12h30

CATEGORIE U12/U13 U12-U13 ESPOIRS

La Commission alertes les clubs et leurs référents Espoirs, que pour toute rencontre supervisée sans que la licence d'éducateur fédéral ait été demandée, le club sera sanctionnée d'une amende de 20€.

CHATOU AS

Demande du club pour changer son éducateur référent de son équipe U12.

Après vérifications, la Commission valide ce changement.

Demande de dérogation annuelle validée par la Commission
HOUILLES AC : 13h30 (Espoirs) / 14h45 (par année) / 16h00 (sans distinction)

La Commission s'étonne que dès la 1ère journée, un grand nombre d'encadrant déclaré par les clubs ne sont pas présents sur leur rencontre. Voici la liste des équipes concernées :

U12

- CARRIERES S/S US
- GUYANCOURT ES
- PLAISIROIS FO
- MANTOIS 78 FC
- PARIS SAINT GERMAIN FC
- MAISONS LAFFITTE FC
- BUCHELOISE AS
- MANTES VIVONS FOOT

U13

- MONTIGNY LE BX AS
- MUREAUX OFC
- BAILLY NOISY SFC
- MONTESSON US
- SARTROUVILLE ES
- ROSNY CS

La Commission demande à ces clubs si un changement d'encadrant a été fait depuis les inscriptions. Si tel est le cas, merci de nous le confirmer rapidement.

Infractions encadrement du 19/09

- BUCHELOISE AS 21 : 1ère infraction
- PARIS SAINT GERMAIN FC 21 : 1ère infraction
- ROSNY CS 1 : 1ère infraction
- SARTROUVILLE ES 1 : 1ère infraction

CHALLENGE AUTOMNE

Demande de changement d'horaire pour le 26/09 validé par la Commission

- VILLIERS LE MAHIEU AS : 14h00
- ÉLANCOURT OSC : 14h00
- ROSNY CS 1 : 1ère infraction
- SARTROUVILLE ES 1 : 1ère infraction

FORFAITS GENERAUX

U10-U13 ESPOIRS

Forfait avant le début des compétitions : 31€
(Annexe 2 RS DYF)

U11 : LOUVECIENNES AS 1
U12 : LOUVECIENNES AS 21
U13 : MARLY LE ROI US 1

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 21 septembre 2026

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

REUNION

La saison du Football Féminin :

- La vidéo de la réunion est disponible [en cliquant ici](#)

CHALLENGE AUTOMNE FOOT A 8

Les plateaux sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir ainsi que sur le site internet du District

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Les plateaux sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir ainsi que sur le site internet du District

COURRIERS

551985 PORT MARLY

Courrier du club nous informons des engagements 2026-2027 pour les catégories U13F et U15F.

La commission prend note et vous remercie pour ces informations.

560297 FONTENAY LE FLEURY FC

Courrier du FC Fontenay le Fleury demandant une dérogation pour faire évoluer leurs équipes U15F et U18F à 17h30 au lieu des horaires officielles.

Compte tenu de l'occupation de vos terrains le samedi, la commission donne son accord pour cette saison.

518241 ROSNY SUR SEINE FOOT CS

Courrier du club nous demandant l'intégration d'une équipe U13F pour le critérium

Accord de la commission.

520105 MESNIL ST DENIS ASL

Courrier du club nous informant du souhait de modifier l'horaire du plateau U18F du 26/09/2026 en raison de l'occupation du complexe Guy LEFEBURE.

L'horaire n'étant pas dérogatoire, la commission attend l'accord des équipes que vous recevez avant de donner l'accord.

542559 ES SARTROUVILLE

Courrier du club nous informant que les U15F et U18F joueront leurs

rencontres a domicile à 17h30.

La commission donne son accord pour les U18F.

Pour les U15F, l'horaire officiel de la compétition étant 12h30 et 14h00 pour l'horaire dérogatoire, la Commission vous demande de justifier l'horaire choisi en lui fournissant un planning détaillé de l'occupation des terrains du samedi après-midi.

541170 OSC ELANCOURT

Courrier du club nous informant de la modification des horaires des rencontres U15F à 11 pour la saison 2026-2027

Compte tenu de l'occupation de vos terrains le samedi, la commission donne son accord.

526858 BAILLY-NOISY STANDARD FC

Courrier du club concernant la modification du calendrier et de ce fait la présence de doublons sur l'horaire de 18h00 en U18<F et Seniors F.

Les calendriers U18F et Sénior F étant différents, l'alternance n'est pas parfaite entre ces deux équipes. La Commission vous demande si vous avez la possibilité de faire jouer ces matchs sur deux terrains différents.